



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UN ENVIRONNEMENT, UNE SANTÉ

4^e PLAN NATIONAL
SANTÉ ENVIRONNEMENT



Le PNSE un outil au service de tous

Les attentes citoyennes sur les questions de santé environnement sont de plus en plus fortes. Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux. Ils peuvent contribuer à de nombreuses maladies d'origine souvent pluri-factorielle : cancers, pathologies respiratoires, allergies, asthmes, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, etc. Enfin, la pandémie de Covid-19 rappelle les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et la santé de l'environnement. Pour répondre à ces enjeux et aux attentes citoyennes, les ministères de la Transition écologique et des Solidarités et de la Santé s'engagent, avec le quatrième plan national santé environnement (PNSE 4), dans une approche intégrée de la santé publique, animale et environnementale dans le respect de la démarche *Une seule santé*.

1| Un plan national santé environnement, qu'est-ce que c'est ?

L'environnement est un déterminant majeur de notre santé. Depuis 2004, la France mène une politique ambitieuse afin de réduire l'impact des altérations de l'environnement sur la santé.

En Europe, la France fait partie des États les plus engagés en matière de santé environnement avec trois plans nationaux santé environnement successifs depuis 2004. Le PNSE a pour objectif d'agir sur l'environnement et la santé en limitant les expositions et les risques induits pour l'humain, l'animal et les écosystèmes. Il vise à informer et sensibiliser les populations et permet de mieux connaître l'environnement et les liens avec la santé grâce à la recherche. Il est le fruit d'un travail avec toutes les parties prenantes réunies au sein du Groupe santé environnement (GSE).

2| Quelles avancées grâce aux précédents plans ?

Les trois précédents plans nationaux ont permis des avancées notables pour réduire l'impact de notre environnement sur notre santé à toutes les échelles du territoire. Concrètement, depuis 2004, plusieurs mesures ont été mises en place :

- la réduction de 50 à 80 % des émissions atmosphériques de substances dangereuses par l'industrie ;
- l'interdiction du bisphénol A dans les tickets de caisse en France ;
- la mise en place d'une surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et écoles ;
- l'interdiction d'utilisation du perchloroéthylène dans les pressings ;
- le soutien de plus de 300 projets de recherche en santé environnement.

Par ailleurs, le troisième PNSE a permis d'introduire la notion d'exposome qui consiste à prendre en compte toutes les sources de pollution ou d'exposition susceptibles d'avoir un impact sur la santé.



1/3
des Français considèrent la dégradation de l'environnement comme une préoccupation majeure

1/4
des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribuées à des facteurs environnementaux et comportementaux

3/5
des nouvelles maladies humaines qui apparaissent chaque année sont d'origine animale, impliquant la faune sauvage

3| Dans quel contexte s'inscrit le PNSE 4 ?

Le PNSE 4 s'inscrit dans le cadre d'une politique française et européenne ambitieuse en matière de santé environnement, notamment structurée par le Pacte vert pour l'Europe (Green Deal) dont l'objectif est de garantir des écosystèmes et un cadre de vie sains aux Européens. Il s'intègre par ailleurs dans les travaux du bureau européen de l'OMS sur la santé environnement.

Les enseignements récents de la crise sanitaire ont également accompagné la finalisation de ce nouveau plan, rappelant l'importance de la démarche *Une seule santé*. Le PNSE 4 a en effet été construit selon une approche transversale qui tient compte des interactions entre toutes les santé ; il propose une meilleure articulation avec les plans thématiques existants (perturbateurs endocriniens, qualité de l'air, pesticides, biodiversité, etc.) qui s'attachent à répondre aux attentes citoyennes sur des sujets complexes. Enfin, des financements conséquents vont accompagner la mise en œuvre des politiques publiques en matière de santé environnement dans les 5 prochaines années à travers notamment le volet écologie du plan de relance doté d'une enveloppe de 30 milliards d'euros agissant directement sur la qualité de l'air ambiant, sur le développement des mobilités douces et sur la lutte contre les pesticides.

4| Quelle est l'ambition du quatrième plan santé environnement ?

La santé environnement est l'affaire de tous. Le quatrième plan national santé environnement porte une ambition : mieux comprendre les risques auxquels chacun s'expose afin de mieux se protéger et protéger son environnement. Fondé sur l'approche *Une seule santé*, il doit permettre à chacun, citoyen, consommateur, élu, professionnel, chercheur, d'agir pour un environnement favorable à toutes les santé. Pour ce faire, le PNSE 4 comporte des actions plus concrètes et moins nombreuses que les plans précédents, au plus proche des besoins de chacun. La consultation du public, du 26 octobre au 9 décembre 2020, ainsi que les recommandations de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale ont contribué à la finalisation de ce plan. **Il comporte 4 axes prioritaires :**

- s'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes ;
- réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire ;
- démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires ;
- mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes.

S'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter

Les enjeux

La formation et l'information des citoyens, des élus, des professionnels de santé et, plus largement, de chaque individu qui peut agir sur l'environnement et la santé constituent un axe majeur d'une politique efficace de prévention en santé environnement. L'objectif : garantir une information de chacun notamment en utilisant des technologies numériques innovantes et en s'appuyant sur les dispositifs et structures de formation existants.



ACTION 4 Informer les propriétaires d'animaux sur l'utilisation des biocides

► Via les vétérinaires et dans une approche *Une seule santé*, informer les propriétaires d'animaux sur le bon usage des biocides respectueux de la santé humaine, animale et environnementale. Conseiller les professionnels des filières de production à l'occasion de la visite sanitaire.

MESURE PHARE **ACTION 5** Approfondir les connaissances des professionnels sur les liens entre l'environnement et la santé

► Mieux former et sensibiliser les professionnels de santé en intégrant la santé environnement dans leur formation, en particulier lors du service sanitaire des étudiants en santé (SSES). Inciter au développement de formations ouvertes aux professionnels des santés humaine, vétérinaire et environnementale afin de favoriser les interactions et une approche globale, dans une démarche *Une seule santé*.

ACTION 6 Se renseigner sur les conseils de prévention avant et après la grossesse

► Proposer, à une large échelle, des consultations d'évaluation des expositions environnementales à des couples ayant un projet de grossesse pour intégrer la prévention primaire dans le parcours de soins et permettre aux sages-femmes de délivrer des conseils de prévention en santé environnement aux parents, après la naissance.

ACTION 7 Informer et sensibiliser les jeunes à la santé environnement

► S'appuyer sur la démarche *École promotrice de santé* pour sensibiliser à la santé environnement dès le plus jeune âge. Poursuivre cette sensibilisation à l'occasion du service national universel pour les jeunes de 16 ans, leur permettre de rencontrer des personnes engagées, de réaliser une mission d'intérêt général puis un engagement volontaire liés à la santé environnement.

Les mesures

MESURE PHARE **ACTION 1** Connaître l'état de son environnement et les bonnes pratiques à adopter

► Construire une application qui permette à tous d'accéder à des informations fiables sur la qualité de son environnement et à des conseils pratiques pour limiter son exposition.

ACTION 2 Identifier les substances dangereuses pour la santé et l'environnement dans les objets du quotidien

► Engager les industriels dans le projet d'application mobile Scan4Chem, qui permettra, en le scannant, de savoir si un objet contient des substances extrêmement préoccupantes. Le but est d'inciter les industriels à substituer ces substances dangereuses dans les objets du quotidien.

MESURE PHARE **ACTION 3** Être mieux informé sur la bonne utilisation des produits ménagers et leur impact sur la santé et l'environnement

► Rendre l'information sur la composition des produits ménagers accessible et compréhensible de tous. Il s'agit de renforcer la lisibilité de l'étiquetage de ces produits et de mieux communiquer sur le bon usage des produits désinfectants. Cette action vise également à encourager la commercialisation de produits ménagers ayant moins d'impact sur notre environnement.

Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes

Les enjeux

La réduction des expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes est une priorité permanente, au regard du nombre croissant de pathologies liées à la dégradation de notre environnement et dans le respect de l'approche *Une seule santé*. Le PNSE 4 veut agir pour réduire des expositions jugées prioritaires (ondes électromagnétiques, lumière artificielle, pollutions des sols, espèces nuisibles, légionellose, nanomatériaux, pollution de l'air intérieur, bruit).

Les mesures

ACTION 8 Maîtriser l'exposition aux ondes électromagnétiques et améliorer la connaissance des impacts sanitaires

► Proposer une application pédagogique, OpenBarres, permettant à chacun d'adopter les bons gestes lors de l'utilisation du téléphone portable pour limiter son exposition aux ondes. Pour la 5G, l'État prendra toutes les précautions utiles pour assurer un déploiement dans les conditions apportant le meilleur niveau de sécurité en prenant en considération les recommandations émises par l'Anses.

ACTION 9 Réduire les nuisances liées à la lumière artificielle pour la santé et l'environnement

► Améliorer la connaissance sur les parcs de luminaires publics et encadrer les nuisances liées à la publicité et aux enseignes lumineuses pour la santé et l'environnement. Diffuser des supports pédagogiques grand public pour protéger les enfants d'une trop grande exposition à des lumières riches en couleur bleue, limiter la commercialisation de produits à risque pour le grand public en France et défendre la réduction des valeurs limites d'exposition au niveau européen.

ACTION 10 Prévenir et agir dans les territoires concernés par la pollution des sols

► Protéger les populations concernées en les informant sur les mesures à adopter pour réduire leur exposition et en proposant aux professionnels de santé des recommandations pour le suivi si nécessaire. Favoriser le réemploi des friches industrielles en garantissant une réhabilitation compatible avec leur nouvel usage pour lutter contre l'artificialisation des sols.

ACTION 11 Prévenir les impacts sanitaires des espèces nuisibles par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement

► Mieux lutter contre différents types de nuisibles dont les moustiques, les punaises de lit et toute espèce ayant un impact sur la santé humaine (ambrosie, chenilles processionnaires) par une meilleure information et le développement de méthodes de lutte efficaces et durables réduisant l'exposition aux produits chimiques, grâce à la mise à disposition des professionnels d'outils de surveillance et de prévention et à la poursuite des travaux de recherche.

ACTION 12 Mieux comprendre et prévenir les cas de légionellose

► Comprendre l'origine de l'augmentation du nombre de cas de légionellose détectés et proposer, aux professionnels et au grand public, des actions de prévention et de protection.

ACTION 13 Mieux gérer les risques sanitaires et environnementaux des nanomatériaux

► Harmoniser la définition des nanomatériaux au niveau européen. Mieux connaître les usages des nanomatériaux en améliorant l'accès et la qualité des données. Faire respecter les obligations d'affichage de la présence de nanomatériaux dans les objets du quotidien et les étendre à d'autres secteurs. Améliorer la connaissance sur les risques associés aux nanomatériaux. Encadrer les nanomatériaux qui ne présentent pas une utilité forte et qui peuvent présenter des risques.

ACTION 14 Améliorer la qualité de l'air intérieur au-delà des actions à la source sur les produits ménagers et les biocides

► Mettre en place une nouvelle campagne nationale pour mieux connaître la qualité de l'air intérieur des logements. Accompagner les acteurs du bâtiment en renforçant la formation et rendre obligatoire la vérification des installations de ventilation lors de la réception des bâtiments neufs, plus particulièrement pour ceux accueillant des populations sensibles (crèches, écoles, etc.). Consolider la surveillance de la qualité de l'air dans ces établissements. Intégrer une information sur les conditions d'aération et de ventilation dans les diagnostics de performance énergétique. Améliorer les connaissances sur la pollution de l'air intérieur des enceintes ferroviaires souterraines (métros, RER).

ACTION 15 Réduire l'exposition au bruit

► Communiquer sur les bons gestes à adopter pour protéger son audition tout au long de la vie, en particulier auprès des jeunes. Dépister les personnes souffrant de déficiences auditives. Associer rénovations énergétique et acoustique dans le logement social autour des axes routiers et ferroviaires et dans les bâtiments autour des aéroports. Pour améliorer la tranquillité sonore des citoyens, les communes pourront mettre en place des espaces calmes et disposer des sonomètres plus simples d'utilisation. Une expérimentation de radars sonores pour constater automatiquement un dépassement sonore de véhicules motorisés sera organisée.

Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires



Les enjeux

Les collectivités locales, en prise directe avec le quotidien des Français, disposent de leviers d'action importants pour réduire l'exposition des populations et l'impact sur la santé et l'environnement. Des initiatives locales innovantes existent déjà, permettant à chacun d'évoluer dans un environnement plus favorable à sa santé. Afin d'encourager ces actions concrètes, une plateforme collaborative, *Territoire engagé pour mon environnement, ma santé*, a été mise en ligne en 2019. Elle mutualise et permet de partager les initiatives des acteurs de terrain, mais aussi les outils développés par les collectivités et les associations en santé environnement. La mobilisation de toutes les échelles de territoires sera essentielle et une condition de réussite de ce plan.

Les mesures

ACTION 16 Créer une plateforme collaborative pour les collectivités et renforcer l'expertise des territoires pour réduire les inégalités sociales et territoriales en santé environnement

► Permettre à tous les acteurs locaux de disposer des mêmes connaissances et moyens d'actions. La création d'une plateforme collaborative permet de partager les démarches des collectivités territoriales et de mettre des ressources en ligne. Elle vise à inciter les collectivités à initier de nouvelles démarches en santé environnement. Elle renforce les moyens d'action des collectivités pour lutter contre les inégalités territoriales en santé environnement. Cette action vise également à encourager la formation des élus et des agents des collectivités à la santé environnement.

ACTION 17 Renforcer la sensibilisation des urbanistes et aménageurs des territoires pour mieux prendre en compte la santé environnement

► Agir sur la santé des populations et préserver l'environnement en intégrant les risques sanitaires liés à la qualité de l'environnement dans les politiques de planification territoriales et dans l'aménagement du territoire. Encourager le développement d'un urbanisme favorable à la santé. L'objectif est de poursuivre, valoriser et approfondir les travaux engagés dans le cadre du PNSE 3 en établissant le lien entre l'aménagement urbain, l'urbanisme, la mobilité et la santé.

Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes

Les enjeux

En application de la démarche *Une seule santé*, l'objectif est de mieux connaître les expositions tout au long de la vie et de comprendre les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes, grâce à des projets de recherche ambitieux et des outils performants pour faciliter l'accès aux données.

Les mesures

MESURE PHARE **ACTION 18** Créer un Green Data for Health

► Faciliter l'accès aux données environnementales pour pallier la difficulté d'estimer les impacts sanitaires des substances chimiques et des facteurs physiques (bruit, ondes, radioactivité, etc.) disséminés dans l'environnement. Cette action vise à disposer d'un espace commun de partage de données environnementales pour la santé. Cet espace permettra de décrire les données environnementales pertinentes et disponibles pour être croisées avec des données de santé et caractériser les expositions aux facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé. Il facilitera l'accès aux données environnementales, y compris au niveau des territoires.

MESURE PHARE **ACTION 19** Structurer et renforcer la recherche sur l'exposome et mieux connaître les maladies liées aux atteintes à l'environnement

► Financer la recherche sur la santé environnement afin de mieux caractériser l'exposome et comprendre les liens entre société, biodiversité, fonctionnement des écosystèmes et émergence de maladies chroniques et infectieuses. Deux programmes et équipements prioritaires de recherche seront mis en place et permettront à la France de se doter d'outils puissants et pérennes et de se positionner aux niveaux européen et international. Les travaux de recherche

sur les liens entre la santé et l'environnement permettront aussi d'évaluer les politiques mises en œuvre et de définir de nouvelles stratégies de prévention.

MESURE PHARE **ACTION 20** Surveiller la santé de la faune terrestre et prévenir les zoonoses

► Améliorer la connaissance de la santé de la faune terrestre en France en s'appuyant sur la plateforme d'épidémiologie-surveillance en santé animale. Pour renforcer l'efficacité de la surveillance des maladies zoonotiques, c'est-à-dire des maladies infectieuses transmises de l'animal à l'humain, des synergies interministérielles entre les différents réseaux de surveillance en santé humaine, animale et environnementale seront organisées, notamment concernant la mise en place d'une stratégie sanitaire pour les parcs et enclos de chasse et pour les espaces protégés.





Pour consulter l'intégralité
du **PNSE 4**, rendez-vous sur :

ecologie.gouv.fr

solidarites-sante.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*